

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 16 octobre 2025 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

16 octobre 2025

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
Mme Luce Beaudin, Responsable des opérations par intérim

Étaient absents :

M. Martin Lamy, Yamachiche
M. Alain Deschênes, Saint-Justin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025
4. Consommation hebdomadaire
5. Suivi des nappes de la Régie
6. Pluviométrie
7. Information sur les opérations et équipements
 - 7.1 Rapport des opérations
 - 7.2 Remplacement du pH-mètre du BSA
 - 7.3 Balancement d'air des chambres de chloration
 - 7.4 Achat de divers outils
 - 7.5 Pièces pour réparation de vannes Singer
 - 7.6 Certification annuelle des équipements d'espaces clos
 - 7.7 Plateformes d'accès aux réservoirs d'hypochlorite de sodium – Conception
 - 7.8 Accessoires pour équipements d'espaces clos
 - 7.9 Remplacement des deux pompes doseuses de carbonate du BSE
 - 7.10 Remplacement de deux pompes doseuses d'hypochlorite de sodium
 - 7.11 Remplacement du réservoir d'expansion du BSA
 - 7.12 Remplacement de deux valves de mélange pour les douches oculaires
8. Dépôt et adoption de la correspondance
9. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
10. Approbation du paiement des comptes
11. Dépôt des résultats financiers au 30 septembre 2025
12. Suivi des heures accumulées des employés
13. Varia
 - 13.1 Renouvellement des contrats de services de télécommunications
 - 13.2 Calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2026

13.3 Procédures d'interventions et exigences techniques

13.4 Entente de règlement – Dossiers CNESST et TAT (confidentiel)

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2025-10-143

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

POUR CE MOTIF :

2025-10-144

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2025.

4. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport habituel préparé en date du 14 octobre 2025 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

Madame Sylvie Noël suggère de faire parvenir un communiquer aux municipalités afin de sensibiliser la population sur l'importance d'économiser l'eau potable en cette période où les précipitations sont faibles.

5. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Madame Luce Beaudin dépose les graphiques préparés en date du 13 octobre 2025 qui illustrent le niveau des nappes.

6. PLUVIOMÉTRIE

Madame Luce Beaudin dépose le rapport de la pluviométrie du mois de septembre 2025 et en explique le contenu aux membres.

7. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

7.1 RAPPORT DES OÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- a) Le nettoyage du réservoir de distribution de Saint-Édouard-de-Maskinongé a été fait le 24 septembre et celui de Sainte-Angèle-de-Prémont le 15 octobre par l'entreprise Solutions EBL.
- b) Le nettoyage du réservoir de distribution de Sainte-Angèle-de-Prémont devait se faire le 1^{er} octobre, mais en raison du début du Festival de la galette de Sarasin de Louiseville, nous avons reporté le nettoyage au mercredi 15 octobre, évitant ainsi de placer la ville de Louiseville en avis d'ébullition pendant le festival.
- c) Pendant le nettoyage des réservoirs de distribution, nous en avons profité pour changer les joints d'étanchéité des trappes d'accès et réparer un cylindre brisé. Le matériel a été acheté chez Groupe G & G (2021) division Prétal au coût de 296,00 \$ plus taxes.
- d) Nous avons eu des problèmes avec la vanne de contrôle de pression de la chambre 102. Nous avons fait un appel de service chez Servalve pour procéder à la réparation.

- e) Le tuyau d'aspiration de notre pompe à essence est abimé, ce qui rend la pompe inefficace. Nous en avons commandé un nouveau chez Centre Outils Plus au coût de 165,64 \$ plus taxes.
- f) Il y a une pompe doseuse de chlore qui est tombée en panne au BSE et nous l'avons envoyé pour réparation chez ChemAction au coût de 588,00 \$ plus taxes.
- g) L'UQAM est venu visiter nos puits de Sainte-Angèle-de-Prémont pour le projet de recherche sur les prélèvements d'eau souterraine en filtration sur berge et montrer la procédure d'échantillonnage aux opérateurs.
- h) L'ingénieur André Lahaye est venu faire une visite pour son mandat concernant les oscillations sur le réseau. Il produira un rapport sur ses observations et recommandations.
- i) Nous avons remplacé la batterie de la génératrice du BSA tel que recommandé par Drumco Énergie lors de l'entretien annuel.
- j) Nous utilisons le carbonate de soude dense de la compagnie Univar au BSE depuis deux semaines environ et tout semble bien aller jusqu'à présent.
- k) La réhabilitation du Puits SA-21 se fera dans la semaine du 20 octobre par l'entreprise Samson & frères.

7.2 REMPLACEMENT DU PH-MÈTRE DU BSA

CONSIDÉRANT QUE la Régie a comme projet de remplacer le pH-mètre du BSA par un modèle équivalent à celui du BSE, soit le Swan AMI-2 Trides ;

CONSIDÉRANT QUE Veolia dépose une soumission au coût de 9 500,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l'achat de ce pH-mètre sont disponibles au poste budgétaire « Immobilisations à même le revenu » et qu'ils seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-145

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat du pH-mètre du BSA chez Veolia au coût de 9 500,00 \$ plus taxes.

7.3 BALANCEMENT D'AIR DES CHAMBRES DE CHLORATION

CONSIDÉRANT QUE les chambres de chloration des usines démontrent des signes de corrosion et des pertes de concentration de chlore ;

CONSIDÉRANT QUE le mécanicien de Labonté Mécpro inc a constaté lors de sa visite que les chambres de chloration sont en pression négative alors qu'elles devraient être en pression neutre ou légèrement positive ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Climatisation Bélanger nous réfère à l'entreprise Calibre Air/Eau pour réaliser un balancement d'air des chambres de chloration des usines ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Calibre Air/Eau dépose une soumission au coût de 1 100,00 \$ plus taxes pour réaliser le balancement d'air des chambres de chloration des usines ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à la réalisation du balancement d'air des chambres de chloration des usines sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des bâtisses » et qu'ils seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-146

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’entreprise Calibre Air/Eau à réaliser le balancement d’air des chambres de chloration des usines au coût de 1 100,00 \$ plus taxes.

7.4 ACHAT DE DIVERS OUTILS

CONSIDÉRANT QU’il serait pertinent d’acheter un aspirateur sec/humide portatif à batterie, une tour lumineuse à batterie et une table pliante pour le travail dans les chambres souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE la marque Makita est à privilégier pour la compatibilité avec les batteries des autres outils de la Régie ;

CONSIDÉRANT les prix avant taxes ci-dessous :

Aspirateur Makita DVC750LZ :

- RONA : 229,00 \$
- Amazon : 229,00 \$
- Outil Mag : 269,00 \$
- Location CDA : 275,00 \$

Tour lumineuse Makita DML814 :

- Outils Pierre Berger : 369,97 \$
- Amazon : 399,00 \$
- Location CDA : 400,00 \$
- Outil Mag : 419,00 \$

Table de travail pliante Keter 17182239 :

- Amazon : 192,99 \$
- Best Buy : 192,99 \$
- Wal-Mart : 192,99 \$

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l’achat de ces outils sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Équipements et outils » et qu’ils seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-147

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’achat de ces outils chez les détaillants suivants :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| • Aspirateur Makita : | RONA à 229,00 \$ plus taxes |
| • Tour lumineuse Makita : | Location CDA à 400,00 \$ plus taxes |
| • Table de travail pliante Keter : | Amazon à 192,99 \$ plus taxes |

7.5 PIÈCES POUR RÉPARATION DE VANNES SINGER

CONSIDÉRANT QUE les pièces de vannes Singer que la Régie avait ont été utilisées pour une réparation ;

CONSIDÉRANT QU’il faudrait acheter immédiatement de nouvelles pièces en vue d’autres réparations à venir et compte tenu des délais de livraisons qui peuvent être assez longs ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Servalve dépose une soumission pour les pièces suivantes :

Description	Prix unitaire	Qté	Prix total
Kit 10" 106-100	4 833,57 \$	2	9 667,13 \$
Pilote Singer 160-20-200	769,12 \$	5	3 845,60 \$
Indicateur X107-2½	332,70 \$	1	332,70 \$
Indicateur X107-8	675,51 \$	1	675,51 \$
Indicateur X107-10	675,51 \$	1	675,51 \$
Vanne Singer 2½" 106-PG sans pilotage	1 921,70 \$	1	1 921,70 \$
Total (avant taxes)			17 118,15 \$

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l’achat de ces pièces de vannes Singer sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements » et qu’ils seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-148 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser l’achat des pièces de vannes Singer chez Servalve au coût de 17 118,15 \$ plus taxes.

7.6 CERTIFICATION ANNUELLE DES ÉQUIPEMENTS D’ESPACES CLOS

CONSIDÉRANT QU’il faut réaliser annuellement la certification des équipements d’espaces clos ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Services Techniques Incendies Provincial dépose une soumission au coût de 359,00 \$ plus taxes pour la certification annuelle des équipements d’espaces clos ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à la certification annuelle des équipements d’espaces clos sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Équipements de sécurité » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-149 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser Services Techniques Incendies Provincial à procéder à la certification annuelle des équipements d’espaces clos au coût de 359,00 \$ plus taxes.

7.7 PLATEFORMES D’ACCÈS AUX RÉSERVOIRS D’HYPOCHLORITE DE SODIUM – CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE la Régie avait procédé à un appel d’offres sur invitation pour la conception, fabrication, livraison et installation de plateformes d’accès aux réservoirs d’hypochlorite de sodium mais n’a reçu qu’une seule soumission non-conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration avait demandé de vérifier auprès d’autres municipalités comme la Ville de Trois-Rivières à savoir qui fabrique leurs plateformes similaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières a suggéré de procéder par un contrat de gré à gré auprès d’entreprises spécialisées dans le domaine ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a sondé l’entreprise Omnifab à savoir son intérêt pour réaliser le projet ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Omnifab mentionne qu’il est difficile de soumissionner pour la fabrication et l’installation de telles passerelles sans avoir au préalable des dessins d’ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Omnifab dépose une soumission pour la conception des plateformes d’accès aux réservoirs d’hypochlorite de sodium

Séance ordinaire du 16 octobre 2025
incluant la prise de mesures, l’ingénierie, les dessins de fabrication et les dessins
scellés par un ingénieur au coût de 23 650,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Omnifab mentionne que leur dessins pourront
par la suite servir à un appel d’offres pour la fabrication et l’installation des
plateformes, appel d’offres sur lequel ils pourront soumissionner ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à
la conception des plateformes d’accès aux réservoirs d’hypochlorite de sodium sont
disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d’ingénieries » et seront financés
à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-150 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil d’administration de la Régie refuse la soumission déposée par
l’entreprise Omnifab pour la conception des plateformes d’accès aux réservoirs
d’hypochlorite de sodium puisqu’elle est considérée trop dispendieuse ;

QUE la Régie tente d’obtenir des prix auprès d’autres entreprises.

7.8 ACCESSOIRES POUR ÉQUIPEMENTS D’ESPACES CLOS

CONSIDÉRANT QUE lors de l’achat récent des nouveaux équipements
d’espace clos, l’entreprise Services Techniques Incendies Provincial avait oublié
d’inclure certains accessoires nécessaires à leur utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a également besoin d’un nouveau cylindre de
calibration pour son détecteur 4 gaz ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Services Techniques Incendies Provincial
dépose une soumission accessoires suivants :

Accessoire	Prix
2 supports de montage pour treuil	310,00 \$
Poulie pour espaces clos – Position tête trépied	315,00 \$
Cylindre de calibration MSA	210,00 \$
Total	835,00 \$

*Plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à
l’achat de ces accessoires d’espaces clos sont disponibles au poste budgétaire « Eau
– Équipements de sécurité » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-151 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité d’accepter la
dépense et d’autoriser l’achat de ces accessoires d’espaces clos chez Services
Techniques Incendies Provincial au coût de 835,00 \$ plus taxes.

**7.9 REMPLACEMENT DES DEUX POMPES DOSEUSES DE
CARBONATE DU BSE**

CONSIDÉRANT QUE la Régie a comme projet de remplacer les deux pompes
doseuses de carbonate du BSE ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise ChemAction dépose une soumission au coût
de 15 843,00 \$ plus taxes pour l’achat et l’installation de deux pompes doseuses
ProMinent Sigma S2CBH ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à
l’achat de ces deux pompes doseuses sont disponibles au poste budgétaire
« Immobilisations à même le revenu » et ceux nécessaires à l’installation sont

Séance ordinaire du 16 octobre 2025
disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements ». Ces dépenses seront financées à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-152 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat et l'installation de deux pompes doseuses ProMinent Sigma S2CBH chez ChemAction au coût de 15 843,00 \$ plus taxes.

7.10 REMPLACEMENT DE DEUX POMPES DOSEUSES D'HYPOCHLORITE DE SODIUM

CONSIDÉRANT QUE la Régie a comme projet de remplacer deux pompes doseuses d'hypochlorite de sodium ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise ChemAction dépose une soumission au coût de 6 004,00 \$ plus taxes pour l'achat de deux pompes doseuses ProMinent Gamma X ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l'achat de ces deux pompes doseuses sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-153 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser l'achat de deux pompes doseuses ProMinent Gamma X chez ChemAction au coût de 6 004,00 \$ plus taxes.

7.11 REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EXPANSION DU BSA

CONSIDÉRANT QUE le réservoir d'expansion du BSA est défectueux et coule et doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Plomberie Pelletier Cartier dépose une soumission au coût de 3 285,89 \$ pour le remplacement du réservoir d'expansion du BSA ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires au remplacement de ce réservoir d'expansion sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-154 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser le remplacement du réservoir d'expansion du BSA par l'entreprise Plomberie Pelletier Cartier au coût de 3 285,89 \$ plus taxes.

7.12 REMPLACEMENT DE DEUX VALVES DE MÉLANGE POUR LES DOUCHES OCULAIRES

CONSIDÉRANT QUE deux valves de mélange qui contrôlent la température de l'eau des douches oculaires des usines sont défectueuses rendant l'utilisation des douches oculaires impossible et doivent donc être remplacées ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Plomberie Pelletier Cartier dépose une soumission au coût de 6 408,10 \$ pour le remplacement de ces deux valves de mélange pour les douches oculaires ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires au remplacement de ces valves de mélange pour les douches oculaires sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des équipements » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-155 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser le remplacement des deux valves de mélange pour les douches oculaires par l'entreprise Plomberie Pelletier Cartier au coût de 6 408,10 \$ plus taxes.

Madame Luce Beaudin quitte la séance à 21 h 05.

8. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 18 septembre 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

2025-10-156 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

9. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 13 octobre 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-10-157 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

10. APPROBATION DU PAIEMENT DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 octobre 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-10-158 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de trente-sept mille deux cent soixante-et-onze et quatre-vingt-quatre (37 271,84 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 16 octobre 2025.

Mario Paillé, trésorier

11. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 septembre 2025 préparé en date du 7 octobre 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-10-159 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité de déposer aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 septembre 2025.

12. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 11 octobre 2025.

13. VARIA

13.1 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE les contrats de services de télécommunications avec Sogetel arrivent à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel dépose les renouvellements de contrats suivants pour une période de 5 ans :

Service	Contrat Actuel	Contrat proposé (5 ans)
Téléphone administration	108,00 \$ par mois	108,00 \$ par mois
Lien EVPL 30 mbps	199,95 \$ par mois	250,00 \$ par mois

*Plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à cette augmentation n’ont pas été prévus au poste budgétaire « Eau – Communication et internet » du budget 2026 mais que des ajustements budgétaires seront possibles au besoin. Les dépenses de ces contrats seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-160 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité :

QUE les dépenses de ces services de télécommunications soient acceptés ;

QUE le conseil d’administration de la Régie accepte le renouvellement des contrats de services de télécommunications pour 5 ans selon les conditions proposées par Sogetel ;

QUE Monsieur Roger Michaud, président et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie les contrats proposés par Sogetel.

13.2 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION POUR L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE l’article 597 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil d’administration se réunit aux époques qu’il détermine par résolution ;

POUR CE MOTIF :

2025-10-161 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d’administration de la Régie d’aqueduc de Grand Pré pour l’année 2026, qui se tiendront au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule à 19 h 30 :

Jeudi 15 janvier 2026	Aucune réunion en juillet
Jeudi 19 février 2026	Jeudi 20 août 2026
Jeudi 19 mars 2026	Jeudi 17 septembre 2026
Jeudi 16 avril 2026	Jeudi 15 octobre 2026
Jeudi 21 mai 2026	Jeudi 19 novembre 2026
Jeudi 18 juin 2026	Jeudi 10 décembre 2026

QU’une copie de la présente résolution soit transmise aux directeurs généraux de chaque municipalité membre de la Régie d’aqueduc de Grand Pré pour affichage.

13.3 PROCEDURES D'INTERVENTIONS ET EXIGENCES TECHNIQUES

Ce point est reporté à la prochaine séance.

13.4 ENTENTE DE RÈGLEMENT – DOSSIERS CNESST ET TAT (CONFIDENTIEL)

CONSIDÉRANT les dossiers ouverts auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et du Tribunal administratif du travail (TAT) impliquant la personne salariée 410 ;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2025-03-042 adoptée le 20 mars 2025, le conseil d'administration a mandaté le cabinet Morency Avocats pour représenter la Régie dans le cadre de ces dossiers ;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la Régie ont procédé à des négociations ayant mené à un projet d'entente de règlement global ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente a été présenté à huis clos aux membres du conseil d'administration par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Monsieur Mario Paillé, faites à la lumière des avis reçus des procureurs, d'autoriser la signature de l'entente de règlement, laquelle met fin aux procédures en cours ;

POUR CES MOTIFS :

2025-10-162

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité que :

1. Le conseil d'administration autorise Monsieur Roger Michaud, président, à signer pour et au nom de la Régie, l'entente de règlement mettant fin aux dossiers en cours devant le Tribunal administratif du travail ;
2. Les fonds requis soient prélevés à même le poste budgétaire approprié ;
3. Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier, soit également autorisé à effectuer tout suivi nécessaire ou approprié auprès de la personne salariée, de la CNESST et du Tribunal administratif du travail, afin d'assurer la mise en œuvre complète de l'entente de règlement ;
4. L'entente de règlement soit considérée comme strictement confidentielle, et qu'aucune information permettant d'identifier la personne salariée concernée ne soit diffusée publiquement.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Josée Bellemare demande si on a regardé les besoins en main d'œuvre et pour combler le poste de responsable des opérations qui est occupé de façon intérimaire présentement.

Monsieur Mario Paillé répond qu'il en a discuté un peu avec la responsable des opérations par intérim et que les besoins sont peut-être au niveau d'un assistant pour aider à la fois le responsable des opérations et le secrétaire-trésorier au niveau de la gestion des entretiens et réparations des équipements et des projets spéciaux. Ça serait un poste à définir.

Monsieur Roger Michaud répond qu'il ne voudrait pas d'une personne qui ferait du bureau à temps plein. Il voudrait une personne qui peut aider sur le terrain. Le conseil pourra se pencher sur la question après les élections municipales.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2025-10-163

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 45.

Président

Secrétaire-Trésorier

